

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

6 janvier 2009

Présents : Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Paul CHANAL, Raymond CHENEBERT, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

Excusés : Agnès BADIOU et Yves GIRE.

Invité : Frédéric GORY de l'OPAC

Début de séance 10 h

- **Galette des Rois**

Une « galette des rois » est organisée par la Mairie pour les habitants de Moudeyres, **le 18 janvier 2009, à 14 h 30 dans le gîte de l'ancienne école**. Les enfants recevront le cadeau qui devait leur être remis pour l'arbre de Noël, mais que le mauvais temps de décembre 2008 n'a pas permis d'organiser. Stéphanie Lac et Marie Pointeau se chargeront d'acheter les cadeaux. Il est décidé que cette année ce sera un livre pour chaque enfant (choisi bien sûr en fonction de son âge). Elles feront également les achats de boissons et commanderont les galettes. Les habitants sont invités par le bulletin municipal et les enfants auront une invitation par famille.

- **Bulletin municipal n°1**

Marie Pointeau présente le bulletin municipal n°1. Après consultation, les conseillers présents considèrent le résultat très satisfaisant et donnent leur accord pour l'impression puis la distribution.

Stéphanie Lac, Yoann Perbet et Marie Pointeau iront **au secrétariat de la Mairie du Monastier** pour l'impression, la reliure et se chargeront d'une partie de la distribution et en remettront quelques uns à Raphaël Allirand, Paul Chanal, Raymond Gagne, Jean Gibert et Philippe Gentes pour la fin de la distribution.

- **Etat de catastrophe naturelle**

La Commission Interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a reconnu, pour la commune de Moudeyres, cet état de catastrophe naturelle au titre des inondations par ruissellement et coulées de boue (Journal Officiel du 31 décembre 2008).

Marie Pointeau s'étonne que la commune de Saint Front ne fait pas partie des communes citées par la commission interministérielle.

- **Signatures des Registres de Délibération**

Signature des registres des délibérations des 21 septembre et 10 novembre 2008.

- **Questions diverses**

- Achat de l'étrave

- Fabrice Chanal demande à acheter l'ancienne étrave, Raymond Gagne propose qu'il lui soit demandé 200 €. **Le Conseil adopte cette solution.**

Mézenc-Meygal, Terre de savoir faire

Le Comité de développement Mézenc-Meygal organise une grande journée agricole intitulée « Mézenc-Meygal, Terre de savoir faire » le 23 août 2009 au Monastier. Le coût de cette manifestation est évalué à 48 250 €. La CCPM participe à hauteur de 5000 € ainsi que le Monastier. Le financement du solde reste en suspend.

- **Aide financière aux Ecoles**

Les Communes doivent participer aux frais de scolarité des enfants de la Commune scolarisés à l'extérieur (d'autant plus qu'à Moudeyres il n'y a pas d'école !)

Jusqu'à aujourd'hui la Commune de Laussonne se chargeait de ces frais !

Depuis la rentrée 2 enfants de Moudeyres sont scolarisés à Saint Dominique au Monastier qui demande la participation de la Commune.

Le Conseil décide une participation aux écoles pour les forfaits de frais de fonctionnement extra scolaire à hauteur de 450 € pour tout enfant de Moudeyres scolarisé (hors commune) en école primaire (publique ou privée).

- **Portage des repas**

Les communes de Laussonne, Freycenet la Tour et Moudeyres sont associées pour le portage des repas aux personnes âgées, les repas sont confectionnés par le Foyer Saint Jean de Laussonne. Moudeyres et Freycenet la Tour participent pour 600 € chacun, tandis que l'assurance du véhicule est réglée par la commune de Laussonne.

Le Conseil reconduit la subvention pour le portage des repas dans la même forme que l'année précédente : participation de 600 € pour Moudeyres.

- **Logements à l'entrée de Moudeyres**

Intervention de Frédéric Gory pour aider dans la délibération.

Voir dossier de l'OPAC en pièce jointe.

Le Permis de Construire a été déposé le 9 septembre 2008. Le document semblerait toujours à la signature de Monsieur BRUNON.

Le projet de construction a été évalué à 456 000€. L'estimation précédente était de 314 000 € en 2003. Ce sont principalement le parement en pierres et les abords qui provoquent le surcoût.

En fait le prix de revient total est estimé à 579 279 €.

Cette majoration oblige à prévoir un nouveau plan de financement.

Pour rappel : la Commune est maître d'ouvrage le classement de ce projet en « logements sociaux » permet, par l'intermédiaire de l'OPAC, d'obtenir des subventions et de bénéficier d'une TVA à un taux de seulement 5,5 %

Long débat sur le prix total, les surcoûts et la durée du prêt : 30, 40 ou 50 ans.

Le Conseil municipal donne son accord pour les dépenses d'investissement.

Le DCE (dossier de consultation des entreprises) va démarrer.

Fin de séance 12 h